

En priorité, vous avez accepté d'entreprendre une action immédiate concernant les points suivants :

- Établir un calendrier officiel de prestation de programmes de formation aux métiers et à l'industrie par l'intermédiaire de centres d'apprentissage communautaires à l'extérieur des trois campus principaux (2022-23 et en cours);
- Travailler avec le ministère de la Santé (SAN) pour élaborer et offrir un programme de certificat de soins à domicile et de soins continus (2022-23 et en cours);
- Offrir le programme d'infirmière auxiliaire à Rankin Inlet et offrir le programme de présanté à Cambridge Bay pour alimenter le programme d'infirmière auxiliaire (2022-23 et en cours);
- Poursuivre la formation avec l'inclusion d'une approche tenant compte des traumatismes dans les programmes de travail social et dans le baccalauréat en soins infirmiers arctiques (en cours).
- Continuer à mettre en œuvre les recommandations de l'examen de l'éducation de la petite enfance (EPE) et continuer à modifier le programme d'EPE pour refléter les recommandations (2022-2024).

Pour aider à guider les actions futures de notre gouvernement, vous avez accepté de :

- Identifier les options permettant aux apprentis d'acquérir l'expérience de travail nécessaire au Nunavut et établir un partenariat avec la SHN sur les projets de construction et de rénovation pour les étudiants en métiers et les apprentis (2023-24);
- Examiner les résultats de la première cohorte du baccalauréat en travail social afin de déterminer la possibilité d'étendre le programme à d'autres régions (2023-24); et
- Explorer les options possibles d'un programme de mentorat/formation pour former des instructeurs inuits pour le programme de travailleur en service social (2023-24).

RESPONSABILITÉS SUPPLÉMENTAIRES

En plus des priorités du mandat énumérées ci-dessus, vous êtes également responsable en tant que :

- Membre du comité du conseil des ministres chargé de réinvestir dans l'éducation et la formation

TRAVAILLER ENSEMBLE

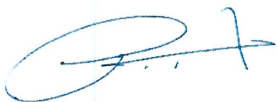
Katujjiluta est plus que le titre de notre mandat. Il s'agit d'un principe directeur qui met l'accent sur un changement fondamental dans la façon dont nous allons travailler ensemble pour réaliser la promesse du Nunavut. Tout en répondant à vos priorités, je suis convaincu qu'ensemble nous saurons :

- **Travailler au sein du Cabinet et avec les membres réguliers** pour mettre en œuvre notre mandat commun;
- **Étendre et renforcer les partenariats** avec la Nunavut Tunngavik Incorporée et les organisations inuites régionales afin de tirer parti de nos ressources pour une cause commune;
- **Renforcer les capacités et soutenir l'augmentation et l'amélioration de l'emploi des Inuites et Inuits** dans la fonction publique; et
- **Faire la démonstration des valeurs sociétales inuites et l'Inuit Qaujimajatuqangit** en action afin d'obtenir un changement réel et durable.

Par l'intermédiaire du conseil d'administration du CAN, votre administrateur général a la responsabilité de vous aider à respecter vos engagements et à assumer les responsabilités de votre portefeuille. Vous avez la responsabilité de fournir des attentes claires au président du conseil d'administration, y compris des attentes en matière de collaboration et de partenariat au sein et au-delà du gouvernement du Nunavut.

Je suis fier et enthousiaste à l'idée de travailler avec vous à l'établissement de partenariats durables et à la prise de mesures coordonnées et concertées qui amélioreront la vie quotidienne des Nunavoises et Nunavois et serviront de bases solides pour notre avenir.

Sincères salutations,



P.J. Akeeagok
Premier ministre du Nunavut

c. c. Jimi Onalik, sous-ministre de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales